



Hérault

Dans ce numéro :

Les conseils Locaux	1
Ecoles privées et scolarisation des enfants fragiles	2
Appel pour conférence de parents sur la myopie	2
Témoignage : engagement de parent pour la FCPE	3

Directeur de la Rédaction :
Régis Nicolas
Rédactrice : Sylvie Mignot

Siège départemental :
27 rue Savorgnan de
Brazza
34070 Montpellier

04.67.69.02.47
cdpe@fcpe34.org
www.fcpe34.org

PAGES SPECIALES

HERAULT

Revue des parents 421

Décembre 2018

Après les vacances d'automne bien méritées, l'activité des conseils locaux (CL) a repris de plus belle avec les conseils d'école, conseils de classe et d'administration. Les réunions périodiques des CL, et donc des adhérents, sont sources d'échanges riches sur le vécu de nos jeunes dans les établissements.

L'intervention des conseils locaux donne de la visibilité sur notre action, met en avant notre raison d'être, notre rôle de fédération des parents d'élèves. Je tiens à remercier ceux qui s'impliquent dans cette communauté.

Dans leurs différentes démarches, **les conseils locaux ont la possibilité de faire appel aux administrateurs référents** (mis en place à cette rentrée, pour que chaque établissement ait un administrateur référent) en vue d'optimiser leurs actions, de les accompagner dans leur création, de leur prêter main forte parfois dans les relations avec les chefs d'établissement, de les conseiller sur certains thèmes.....

Nous sommes ainsi en interaction. Aussi n'hésitez pas à prendre contact avec eux* ! Cette interactivité du cadre local/départemental est indispensable au bon fonctionnement de la FCPE 34. Elle instaure une véritable proximité, confortant les objectifs poursuivis par notre association. Rappelons **l'importance de la valorisation par les bureaux des CL - au bénéfice de leurs adhérents - des formations « initiales ou continues » délivrées par le Département** : elles apportent des outils nécessaires au plein exercice du rôle de représentant des parents au sein des établissements, dans le respect des valeurs de la FCPE. Cela rassure, monte en compétences les nouveaux parents qui nous rejoignent et garantit une cohérence d'action sur le territoire puisque les approches sont communes, connues et partagées.

Par ailleurs pour que la FCPE 34 réponde au mieux aux attentes, avec une visibilité de sa représentation sur le terrain, **il est essentiel que les conseils locaux fassent remonter chaque les informations attendues** : déclarations de bureau, bulletins d'adhésions, résultats des élections, réponses aux enquêtes ...

Ces éléments sont en effet primordiaux :

- ◇ **pour les adhérents** qui - enregistrés - reçoivent les messages de la FCPE (ainsi que la revue des parents) et sont juridiquement couverts dans leur rôle de parent délégué ;
- ◇ **pour notre fédération**, nous permettant de connaître notre représentativité qui fait notre force dans les instances où nous siégeons et confère leur pleine efficacité aux interventions/actions que nous menons.

Nous avons conscience de l'effort demandé, l'activité de parent délégué étant une activité parmi tant d'autres, **mais nous savons pouvoir compter sur vous.**

Pensez à utiliser sans modération les numéros d' « Agenda du mois » établis par la FCPE 34. Ce doit être pour vous un outil de référence : il vous donne des repères sur les actions à mener*.

* Les agendas du mois et administrateurs référents des CL sont sur notre site

Ecoles privées et Scolarisation des enfants fragiles

La FCPE est aux côtés des conseils locaux pour faire avancer la cause des enfants, des élèves à tous les niveaux de leur parcours scolaire ! Une commission « conseils locaux » existe au CDPE34. Je saisis l'opportunité de cet article pour faire appel à tout adhérent qui souhaiterait y participer afin que collectivement nous puissions prendre en compte vos difficultés et vos idées.

En attendant de vous retrouver, le CDPE de l'Hérault souhaite à chacun d'agréables fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2019.

Christophe Pavageau
Vice Président FCPE34

Conférence des parents.... Appel....

La myopie, qui se traduit par une vision floue de loin, est en progression en France (47% des 25-29 ans), quelques dizaines d'années après l'Asie. Est-ce inéluctable ? Non ! Des travaux récents ont montré, que la myopie dépend, certes de facteurs génétiques, mais aussi de facteurs environnementaux. Par exemple, chez l'enfant et l'adolescent, une exposition à la lumière naturelle de 2 à 3 h par jour diminue le risque de devenir myope et/ou la progression de sa myopie.

Pour en savoir plus en 6 minutes, regardez la chronique de Science et Vie TV du 12 mars 2016 intitulée "Vers une épidémie de myopie ?" (<https://www.science-et-vie.com/les-chroniques-de-science-et-vie-tv/myopie-une-epidemie-sans-precedent-chronique-science-vie-tv-6622>).

En cette période où nos enfants sont dans une salle de classe la plus grande partie du jour (et de plus en plus souvent dans l'obscurité, vidéoprojecteur oblige !), incitons-les à sortir dehors, à faire une activité à l'extérieur le week-end et le mercredi après-midi.

De plus, ces connaissances scientifiques récentes étant très peu connues des parents et des équipes éducatives des écoles élémentaires et collège (enseignants, Direction, infirmière, ...), nous sommes intéressés pour organiser en commun avec d'autres conseils locaux une conférence sur ce sujet au sein de l'école ou en-dehors (Café des parents).

Mais, encore faut-il trouver un ophtalmologue qui soit intéressé et disponible pour animer cette conférence. Si vous êtes intéressé(e) pour co-organiser cette conférence avec nous et/ou si vous êtes ou connaissez un ophtalmologue, n'hésitez pas à nous contacter via notre adresse : fcpe.colleqepicstloup@gmail.com

Vincent Freycon
pour le CL du collège du Pic St Loup

Parmi les récentes « orientations et recommandations » du rapport de la Cour des comptes consacrées à l'éducation prioritaire (octobre 2018), figure celle « d'associer les établissements privés sous contrat concernés aux processus d'évolution de la carte scolaire et inciter à scolariser des élèves qui reflètent mieux les caractéristiques sociales et scolaires de la population de la zone de recrutement. »

De par leur localisation géographique, les établissements privés sous contrat rencontreront sans doute des difficultés pour satisfaire à cette recommandation, mais surtout, une fois encore, elle ne revêt pour eux aucun caractère obligatoire. Il est donc à parier que l'enseignement privé ne participera que de façon très marginale à réduire les écarts de réussite scolaire liés aux origines sociales des élèves.

Or, l'enseignement privé participe déjà fort peu à la scolarisation des élèves les plus fragiles. Ainsi, à titre d'exemple :

- ⇒ Le secteur public accueille 93,5 % des élèves relevant de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (ASH),
- ⇒ Sur les 48400 élèves du premier degré en situation de handicap fréquentant une ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire), seuls 6 % sont scolarisés dans l'enseignement privé,
- ⇒ Pour ce qui concerne les élèves en grande difficulté scolaire ou sociale, on ne trouve que 6% de classes SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) dans le secteur privé, et seulement 2 % des adolescents dans cette situation sont scolarisés en EREA privé (établissement régional d'enseignement adapté),
- ⇒ Seuls 10 établissements privés (contre 865 dans le public) hébergent des dispositifs d'accueil UP2A – unités pédagogiques destinées à accompagner les élèves allophones – nouveaux arrivants.

[données tirées de « Repères et références statistiques – enseignements, formation, recherche 2017 » du ministère de l'éducation nationale].

A l'heure où notre société est à la recherche de moyens pour favoriser notre cohésion sociale, il serait sans doute temps de repenser la place de l'enseignement privé face à cette exigence.

En particulier, pourquoi ne pas conditionner le financement des dépenses non-obligatoires des collectivités territoriales au respect d'un certain nombre d'obligations concernant l'accueil de ces élèves en difficultés ? Ou imposer des amendes à ces établissements sur le modèle de celles qui sont appliquées aux municipalités qui ne respectent pas leur obligation de construction de logement social ?

Elisabeth Briat-Thevenet
Secrétaire Générale FCPE34

Témoignage : engagement de parent pour la FCPE

Les parents adhérents s'impliquent au service des enfants, parents, des établissements scolaires, de la FCPE..., de nombreuses années, puisque la fédération permet d'être acteur de la scolarité de nos enfants de la maternelle au lycée. Il m'est paru important de demander à une adhérente très active de nous retracer son parcours, tant il a été riche, tant il a porté ses fruits et permis de faire avancer les choses, ayant toujours la préoccupation de mettre en avant les valeurs de la FCPE. C'est l'implication de chacun, grâce à ses expériences, qui permet de faire avancer le collectif. Je la remercie de son témoignage que je vous invite à découvrir ci-après.

Sylvie Mignot
Administratrice FCPE34

.....

Je me suis longuement demandée comment aborder ce témoignage, sans rendre compte du reste, c'est-à-dire ce qu'ont été mes engagements par ailleurs. N'y arrivant pas je me suis dit : « c'est l'ensemble des réflexions menées dans ces différents domaines qui m'ont permis d'être FCPE 100% ».

Je suis arrivée en France, en juin 1967, à l'âge de 10 ans 1/2, en banlieue parisienne, un « peu-beaucoup » déboussolée par le déracinement, la différence de l'ensemble des codes sociaux.

Heureusement, à mon arrivée au lycée en 6^{ème} (la séparation collège-lycée n'existait pas à l'époque), des camarades de classe sont venues vers moi, pour m'accueillir, et me dire qu'elles pouvaient m'aider si j'en avais besoin. « Bonheur » d'être ainsi intégrée avec des élèves dans ma classe d'âge. Plus tard, je suis tombée malade et me suis retrouvée à l'hôpital plusieurs mois ; les mêmes camarades m'ont soutenue, envoyé les cours, téléphoné pour prendre de mes nouvelles, à l'initiative des enseignants, en particulier du professeur principal.... « Bonheur » de me sentir « accrochée » à la vie extérieure de l'hôpital.

C'est dans mon engagement :

- ◇ associatif dès mes 16 ans : dans ces associations sportives et culturelles de la Seine-Saint-Denis, il y avait beaucoup d'éducateurs, au sens de l'éducation populaire, qui savaient mettre les adolescents en situation de responsabilité,
- ◇ professionnel : infirmière, dont les 14 dernières années en Psychiatrie auprès d'adolescents et jeunes adultes,
- ◇ syndical : où j'ai appris que pour pouvoir avancer dans un dossier pour le besoin d'un collectif, il fallait demander l'avis des différentes personnes concernées, puis récapituler les questions, en faire un résumé, bref, travailler sans tenir compte forcément de son propre avis car celui-ci peut être à l'encontre de l'avis de la majorité, et

toujours rendre compte de son travail auprès des autres membres,

que je pense avoir développé différentes capacités : écouter, comprendre, demander, savoir être pugnace, dans l'intérêt collectif.

Quand je suis devenue mère de famille, j'ai commencé à m'impliquer en votant FCPE à l'école maternelle puis à l'école primaire de mon aînée. Mon époux et moi-même nous sommes rendus aux assemblées de la FCPE, ma foi fort intéressantes, faisant le constat que tout le monde peut prendre la parole et exprimer son avis.

Nous y avons appris ce qu'il est important de mettre en avant, ce qui correspond le mieux aux besoins de l'enfant (besoin d'expression, système éducatif cadrant et structurant), non seulement ce qui fait un programme scolaire en tant que matières disciplinaires, mais également ce qui permet à l'enfant de devenir élément de la vie de sa classe, de son école, de la ville.

Quand ma fille est arrivée au collège, nous nous sommes investis, à tour de rôle, l'un au collège, l'autre à l'école, étant parents de trois enfants séparés de cinq-six ans à chaque fois.

J'ai commencé à siéger aux conseils de classe de notre enfant, puis dans d'autres conseils de classe où il pouvait manquer d'un délégué de parent d'élève FCPE. Les questionnaires permettaient d'entrer en relation avec les autres parents, et plus particulièrement ceux qu'on ne voit pas, qu'on ne rencontre pas à la sortie des cours.

Rendre compte de ce simple travail (*savoir quels sont les problèmes dans la classe, savoir si les relations sont bonnes entre les enseignants et les élèves, comment les enfants peuvent mieux comprendre s'ils sont en difficulté...*), m'a permis de créer des liens avec beaucoup de parents.

C'est à l'école, puis au collège, que j'ai appris les fondamentaux, les valeurs de la FCPE : comment travailler en équipe, avec une réflexion collective de l'ensemble des membres adhérents, afin de pouvoir être force de propositions.

Cela a été possible grâce au principal du collège de Clapiers de l'époque, particulièrement à l'écoute des besoins des enfants/adolescents (exemple : mise en place de parcours spécifiques pour les élèves moins « scolaires » afin qu'ils ne décrochent pas). Nos réunions de concertation mensuelle étaient fructueuses, nos demandes toujours écoutées avec intérêt (exemple : promouvoir l'égalité d'accès aux voyages scolaires avec une charte des voyages scolaires).

Témoignage : engagement de parent pour la FCPE (suite)

Nos démarches étaient communes auprès du rectorat pour conserver des moyens (par exemple : conserver une deuxième classe d'Anglais euro).

Arrivée au lycée Frédéric Bazille en 2004 ; « petit » lycée de taille humaine, les échanges se sont construits avec une équipe enseignante globalement de qualité, à l'écoute des élèves, obtenant de bons résultats finaux. Il faut regretter qu'ils ne soient pas « affichés » à part sur le site web du lycée, car le rectorat ne les publie pas sous prétexte qu'il n'a pas les indicateurs adéquats pour un lycée agricole recevant des élèves de l'Education Nationale (EN).

Il faut prendre connaissance :

- des situations complexes créées par les deux pôles de cet établissement,
- du double budget (premier budget dépendant de l'EN, deuxième budget dépendant du ministère de l'agriculture),
- des doubles interlocuteurs (rectorat, DRAAF) dès qu'il faut se battre pour avoir des moyens.

Il nous faut défendre les moyens pour continuer à conserver l'encadrement et l'enseignement adéquats pour que nos lycéens soient dans les meilleures conditions pour apprendre, intellectuellement, c'est sûr, mais aussi apprendre à grandir et devenir de futurs adultes citoyens matures. Car c'est aussi cela que nous attendons d'un bon système éducatif.

Que faire en tant que FCPE dans ce lycée ?

1. Demander à chaque concertation avec la direction, proviseur parfois accompagné du proviseur-adjoint ce qui remonte des besoins des parents (ce qui nécessite des compétences relationnelles, compétences disciplinaires). Parfois, demander que soit entreprise une inspection de l'enseignant qui pose problème : en ce cas, cela nécessite un questionnaire de préparation pour avoir une demande argumentée et ne pas rester sur du subjectif (selon le cas adresser le questionnaire à l'ensemble des parents de la ou des classes concernées) ;
2. Suivre les demandes, car le proviseur est parfois dans l'impossibilité de répondre immédiatement , pour éviter que les questions se perdent ;
3. Monter des dossiers qui nécessitent un travail de longue haleine, parfois sur plusieurs années (pour exemple les nécessaires réfections du gymnase : En 2006, à la suite d'une collaboration avec la direction du lycée et les profs d'EPS, nous avons monté un dossier avec une adhérente FCPE

architecte. Quelques travaux, dont la peinture, avaient été effectués. A ce jour, il y a toujours trop de problèmes rencontrés : gymnase sonore, évacuation des eaux usées défectueuses dès qu'il y a de fortes pluies, douches filles et garçons à refaire...Des travaux ont été effectués mais il faut faire le point avec la Région. Aussi nouveau un dossier a été monté, avec photos et vidéo, et envoyé avec demande de RDV à la Région);

4. Selon les besoins ressentis, confectionner des soirées-conférences : la dernière en date en décembre 2017 était centrée sur « les addictions : comment parler à notre ado ? » ; nous avons questionné les adhérents sur les questions qui leur semblaient essentielles avant de contacter l'association « le Zinc » qui, par ailleurs, intervient mensuellement sur le lycée en particulier à l'internat ;
5. Ne pas oublier de consulter toutes les parties concernées par UN problème particulier (*direction, CPE, assistants d'éducation, internes et leurs délégués, élèves, parents*) pour se faire une idée la plus réaliste possible de la situation (par exemple : l'an dernier les internes et leurs parents ont appris APRES la rentrée que les chambres de l'internat ne pourraient être ouvertes le mercredi après-midi par manque de moyens. Nos interventions auprès des différents acteurs ont fini par porter ses fruits et les chambres sont ouvertes depuis cette rentrée);
6. Parfois faire comprendre à certains parents que le besoin exprimé par l'ado n'est pas du ressort d'une prise en compte par la FCPE (*consultation psychologique et/ou en milieu médico-social*)...

Pour conclure sur ce témoignage, je me suis régalée d'avoir pu accompagner et suivre, année après année, de 2004 à 2018, l'évolution des jeunes et leurs parents, rencontrés dans différentes occasions (*conseils de classe, événements au lycée dont les journées portes ouvertes, conseils intérieurs et/ou conseils d'administration*).

Certains sont devenus des copains et/ou des amis, et souvent, on partage les mêmes valeurs, celles de la FCPE !!

Maryvonne Bernadas
Adhérente FCPE et
responsable de conseils locaux